

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° 2017-59 du 22 décembre 2017 portant nomination
de pharmacien responsable intérimaire à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1731055S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-1, L. 5124-9-1, L. 5124-4, R. 5124-28-1 et R. 5124-30;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu les décisions n° 2017-10 du 23 mars 2017, n° 2017-12 du 27 juin 2017 et n° 2017-22 du 18 septembre 2017 portant nomination de pharmacien responsable intérimaire à l'Établissement français du sang et renouvellement à ce poste,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Sophie Derenne est renouvelée dans ses fonctions de pharmacien responsable intérimaire de l'Établissement français du sang à compter du 31 décembre 2017 et jusqu'au 31 mars 2018 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 22 décembre 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS